

Lieu de Formation

En inter : dans nos locaux
En intra : dans vos locaux

Formation initiale :

Nombre de jour : 3 jours
Nombre d'heures : 21 h

Recyclage :

Nombre de jour : 2 jours
Nombre d'heures : 14 h

Délais d'accès :

30 jours et selon votre planning.

Modalités d'inscription :

Formulaire d'inscription en ligne.

Tarif :

Nous consulter, demande de devis par
téléphone ou mail.

Méthode et moyens pédagogiques :

Moyens techniques : PC, tablettes,
vidéoprojecteur, nacelle thermique et
électrique, harnais et casques.

Moyens humains : Formateur qualifié.

Apports théoriques :

Support de cours formation.
Exercices de mise en situation.
QCM et test théorique.
Echanges de bonnes pratiques.

Prérequis :

Savoir lire, écrire et parler le français.
Aptitude médicale au poste.

Obligation réglementaire :

Formation AIPR requise pour la conduite d'une
grue auxiliaire.

Objectifs :

Préparer aux épreuves théoriques et pratiques
conformément à la recommandation CACES®
R490.

Mettre en pratique les consignes de sécurité
prévues par la recommandation CACES® R490.

Manipuler en sécurité grue auxiliaire de
chargement de véhicules (GACV).

Appliquer les consignes de sécurité en
entreprise et sur la voie publique dans un
temps imparti.

Examiner l'engin et ses équipements et mettre
en pratique la maintenance de 1^{er} niveau.

Communiquer les anomalies et difficultés
rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

Personnes concernées :

Candidat à l'obtention du certificat
d'aptitude à la conduite en sécurité
(CACES®) dans les établissements le
demandant pour être autorisé à conduire
les Plateformes Elévatoires Mobiles de
Personnes.

Accessibilité : Nous disposons d'une salle et de
W.C accessibles aux personnes à mobilité
réduite.

Afin d'évaluer ensemble si nos formations
peuvent s'adapter à vos besoins personnels
spécifiques, ou s'il est nécessaire de vous orienter
vers un autre organisme, Christian Fleury est à
votre écoute par mail à [admin@fcf-
prevention.com](mailto:admin@fcf-prevention.com)



Organisme de formation professionnel
en prévention des risques

☎ : 06.23.42.67.10

✉ : admin@fcf-prevention.com

CACES R490 – GRUE AUXILIAIRE

LE PROGRAMME SUIVANT EST CONFORME À LA RECOMMANDATION R490.

MODULE THÉORIQUE

- Réglementation et textes de la sécurité sociale :
 - différentes instances et organismes de prévention : inspection du travail, CRAM/CARSAT, médecine du travail, OPPBTP, contrôle technique, CHSCT,
 - conditions d'utilisation d'une grue auxiliaire,
 - rôles et responsabilités du chef de chantier ou du représentant du client, du conducteur, de l'élingueur.
- Classification et technologie :
 - caractéristiques fonctionnelles et conditions d'utilisation courante,
 - technologie et fonctions des différents organes de service et de sécurité.
- Sécurité :
 - principaux risques liés à l'utilisation : chute de la charge, renversement, heurt,
 - principaux risques liés à l'environnement,
 - règles de conduite, de circulation et de stationnement, signalisation de chantier temporaire,
 - informations données par la plaque de charge et conditions de stabilité,
 - différents pictogrammes et panneaux de signalisation,
 - distances de sécurité avec les conducteurs électriques,
 - vérifications et opérations de maintenance.
- Vidéos

MODULE PRATIQUE SELON TYPE D'ENGINS

- Adéquation de la grue auxiliaire à l'opération de manutention envisagée.
- Vérifications à la prise et en fin de poste.
- Positionnement, balisage, calage et stabilisation.
- Elingage de charges.
- Levage de charges.
- Opérations d'entretien de premier niveau.

EVALUATION

QCM et test théorique avec questions fondamentales définies par la recommandation.

Exercice de mise en situation avec critères d'acceptation définis par la recommandation.

Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation **et, en cas de réussite aux tests, délivrance du CACES R490 pour les catégories validées en formation. Les tests sont effectués par un testeur certifié par un organisme certificateur indépendant validé par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC).**

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Validité : 5 ans.

FCF – Fleury Christian Formation
SIRET : 802 277 343 00025

n° de déclaration d'activité : 119 506 513 95

Siège social : 3, rue de la Croix Blanche – 95710 CHAUSSY

Bureaux et Formations : 5, rue Ampère – 95420 Magny en Vexin

Plateau technique : 9 route de Vernon – 95420 Hodent

Centre d'examen AIPR par QCM n°1146